

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, à M. Clément LAMY, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.
N° 28134


La Présidente de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-15 ;
Vu la délibération n°19 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de son représentant, aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement, espace public et mobilités durables du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables ;
CONSIDÉRANT que M. Clément LAMY assure les fonctions de Chef de service adjoint au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables ;
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables ;

ARRÊTÉ
ARTICLE 1^{er} Délégation des pouvoirs, sous la responsabilité et la responsabilité qui sont respectivement, aux dispositions de l'article L. 522-15 du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement, espace public et mobilités durables du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :
Tous documents relatifs à la réception ou l'admission des mandats publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire ;
Tous les documents relatifs à l'emploi, sous le statut FNSCCF et toutes conditions générales d'emploi de tous les mandats publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (article L. 5222-15 et de la Direction de l'aménagement durable du territoire ;
Tous les ordres de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire ;
Demandes de mandats et décomptes relatifs à tous les mandats publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire ;
Avertissements de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (qualificatif de respect, réalisation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'aménagement durable du territoire ;
Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire ;
Actes relatifs à l'exécution des mandats de la Direction de l'aménagement durable du territoire et relatifs aux engagements supplémentaires notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou autre spécial.
ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :
- M. Clément LAMY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28134.pdf**
(.pdf, 160,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

